



Protocole Global-PPS

MODULE AMBULATOIRE

Dernière mise à jour : août 2025

www.Global-PPS.com

Chercheuse principale : Erika Vlieghe (Université d'Anvers, Belgique)

Centre de coordination et soutien technique : Ann Versporten, Ines Pauwels, Annelies Boven, Nico Drapier, Jimmy Keustermans, Anna Ivanova, Université d'Anvers, Anvers, Belgique.



**Universiteit
Antwerpen**



Le Global-PPS est coordonné par le
Université d'Anvers et avec le soutien de bioMérieux

Table des matières

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR CE PROTOCOLE	4
1.1 FORMULAIRES AMBULATOIRES	4
1.2 MODIFICATIONS DES VERSIONS DU PROTOCOLE	5
2. CONTEXTE ET OBJECTIFS	6
2.1 OBJECTIFS PRINCIPAUX	6
2.2 AVANTAGES PRINCIPAUX	6
3. MÉTHODES ET SPÉCIFICITÉS DU PROTOCOLE	7
3.1 CRITÈRES D'INCLUSION ET D'EXCLUSION	7
3.1.1 CRITÈRES AU NIVEAU DE L'UNITÉ	7
3.1.2 CRITÈRES AU NIVEAU DU PATIENT	8
3.1.3 CRITÈRES AU NIVEAU DE L'ANTIMICROBIEN	8
3.2 PÉRIODE DE SURVEILLANCE	9
3.2.1 PÉRIODE DE SURVEILLANCE	9
3.2.2 CRÉNEAU HORAIRE DE SURVEILLANCE	9
3.3 DÉNOMINATEURS ET NUMÉRATEURS	10
4. FORMULAIRES DE COLLECTE DE DONNÉES	11
4.1 LA FORME DE L'UNITÉ	11
4.2 LE FORMULAIRE PATIENT	12
4.2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PATIENT	12
4.2.2 INFORMATIONS DÉTAILLÉS SUR LE PATIENT	13
4.2.3 INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT ANTIMICROBIEN	14
5. SAISIE DES DONNÉES	16
5.1 INSCRIVEZ-VOUS, CONNECTEZ-VOUS ET CRÉEZ VOTRE ÉTABLISSEMENT	17
5.1.1 PARTICIPER POUR LA PREMIÈRE FOIS ?	17
5.1.2 AVEZ-VOUS DÉJÀ PARTICIPÉ ?	17
5.2 PRÉPARER LA LISTE DES DÉPARTEMENTS	18
5.3 SÉLECTIONNEZ VOTRE PÉRIODE D'ENQUÊTE	18
5.4 SAISIR LES DONNÉES DE L'UNITÉ ET DU PATIENT	18
5.5 EXPORTER LES DONNÉES BRUTES ET TÉLÉCHARGER LE RAPPORT	19
5.6 SOUTIEN TECHNIQUE	19



6. POUR COMMENCER 20

6.1 CONSTITUER UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE 20

6.1.1 PARTICIPER POUR LA PREMIÈRE FOIS ? 20

6.1.2 AVEZ-VOUS DÉJÀ PARTICIPÉ ? 20

6.2 APPROBATION ÉTHIQUE 20

7. GESTION DES DONNÉES, CONFIDENTIALITÉ ET PUBLICATION 21

7.1 CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES 21

7.2 PROPRIÉTÉ DES DONNÉES 21

7.3 POLITIQUE DE PUBLICATION 21

PLUS DE QUESTIONS POUR NOUS ? 22

MANUELS D'UTILISATION ET VIDÉOS TUTORIELLES 22

1. Informations générales sur ce protocole

Le protocole fait parfois référence aux formulaires de collecte de données et aux annexes. Ces documents sont tous disponibles en tant que documents distincts de ce protocole (voir [§1.1 Formulaires ambulatoires](#)).

Nous mettons d'ailleurs à jour notre protocole pour nous adapter aux retours que nous recevons. Vous trouverez toutes les modifications depuis la sortie du module ambulatoire en mai 2023 sous [§1.2 Modifications des versions du protocole](#).

1.1 Formulaires ambulatoires

Les formulaires de collecte de données et les annexes sont disponibles en tant que documents distincts du présent protocole. Au total, il existe trois formes différentes

- Le **Forme unitaire** *Imprimez 1x pour chaque unité*
- Le **Formulaire ambulatoire** *Imprimez 1x pour chaque patient*
- **Formulaire ambulatoire court** pour les patients *Pas sur les antimicrobiens Imprimer 1x pour 4 patients*

Veillez noter que vous pouvez utiliser le **formulaire de consultation externe** pour les patients sous antimicrobiens et les patients qui ne le prennent pas. Pour ce dernier, vous n'avez pas besoin de remplir l'intégralité du formulaire. Par conséquent, vous pouvez également opter pour le **formulaire ambulatoire court**, où vous pouvez remplir 4 patients (non sous antimicrobiens) sur 1 seul formulaire.

Tous les formulaires peuvent être téléchargés sous <https://www.global-pps.com/documents/>

- Le **formulaire d'unité** et le formulaire ambulatoire sont disponibles dans le même document : *Formulaires de collecte de données Module ambulatoire Global-PPS*
- Le **formulaire abrégé** pour les patients *qui ne prennent pas d'antimicrobiens* est disponible dans un document distinct : *Formulaires abrégés de collecte de données G-PPS pour les patients externes qui ne prennent pas d'antimicrobiens*

1.2 Modifications des versions du protocole

Version d'août 2025 du protocole :

- Ajout de champs libres dans les formulaires de collecte de données afin de permettre une collecte de données personnalisable.

Version de mai 2025 du protocole :

- Ajout d'une nouvelle variable pour faire une distinction plus claire entre les unités chirurgicales et médicales :
(1) Chirurgie d'un jour

Version d'août 2024 du protocole :

- Ajout d'une nouvelle variable mesurant la qualité des prescriptions :
(1) Cultures prélevées avant le début de l'antimicrobien

Version de mai 2024 du protocole :

- Ajout de nouvelles variables mesurant la qualité de la prescription :
(1) Test ordonné
(2) Allergie à la pénicilline
(3) Si l'ordonnance était en cours ou échangée, où a-t-elle été obtenue
(4) Raison documentée dans des notes
(5) Voie d'administration selon les directives
- Adaptation des variables existantes :
Pour la variable *Présentation de symptômes*, certains symptômes supplémentaires ont été ajoutés et d'autres adaptés

Le lactate sérique est ajouté en option au *traitement basé sur le biomarqueur*

La microscopie du paludisme est ajoutée en tant qu'option au *traitement basé sur la POCT/TDR*

Il est désormais possible de sélectionner jusqu'à 3 POCT/RDT

Pour la variable *Morbidité sous-jacente*, certaines morbidités supplémentaires ont été ajoutées et d'autres adaptées.

Version de novembre 2023 du protocole :

- Clarification des critères d'exclusion

2. Contexte et objectifs

L'**Enquête mondiale sur la prévalence ponctuelle** (Global-PPS ou G-PPS) fournit un outil en ligne simple et gratuit pour mesurer et surveiller la prescription d'antimicrobiens dans les établissements du monde entier. Le Global-PPS a établi un réseau mondial d'institutions menant des enquêtes de prévalence ponctuelles et fournit des mesures quantifiables pour évaluer et comparer la quantité et la qualité de la prescription d'antimicrobiens chez les adultes, les enfants et les nouveau-nés hospitalisés et ambulatoires dans le monde entier.

Le Global-PPS a été mis à l'essai pour la première fois en 2014, et des études mondiales ont été menées en 2015¹ et 2017. Depuis 2018, trois périodes d'enquête par an sont disponibles. Le Global-PPS est coordonné à l'Université d'Anvers, en Belgique, et parrainé par une subvention sans restriction qui leur est accordée chaque année par bioMérieux.

Ce protocole Global-PPS ambulatoire est produit grâce à la coopération de [plusieurs participants à Global-PPS](#). Leurs précieux commentaires et recommandations ont été pris en compte lors de l'élaboration de ce protocole. Pour la première fois, il est également possible de surveiller la prescription d'antimicrobiens chez les patients des établissements de soins ambulatoires à l'aide d'une enquête ponctuelle de prévalence. Ce protocole est une extension du protocole Global-PPS existant pour le suivi des patients hospitalisés.

Le module ambulatoire offre un moyen fiable de collecter des données sur l'utilisation des antimicrobiens chez les patients ambulatoires dans les pays à revenu élevé et faible, ou intermédiaire. Les établissements participants reçoivent des informations détaillées et de haute qualité sur les habitudes de prescription dans leurs unités de consultation externe.

Vous trouverez ci-dessous nos objectifs ([§2.1 Objectifs principaux](#)) et les avantages principaux pour les participants ([§2.2 Avantages principaux](#)).

2.1 Objectifs principaux

Les principaux objectifs du Global-PPS ambulatoire sont d'aider et de soutenir les participants dans les domaines suivants :

- Surveillance des indicateurs de performance et **identification des cibles d'amélioration de la qualité de la prescription d'antimicrobiens** → **identification du fardeau**
- Concevoir des interventions sur mesure pour **promouvoir une utilisation prudente des antimicrobiens** → **changer les pratiques**
- Évaluer l'**efficacité de ces interventions**, par le biais de PPS répétés → **mesurer l'impact**

L'outil Global-PPS soutient le concept de simplicité et de faisabilité en fournissant un outil pratique convivial qui peut être répété facilement pour soutenir les programmes d'intendance.

2.2 Avantages principaux

- L'outil Web prend en charge **la collecte de données en temps réel**, est **facile à utiliser**, nécessite une formation minimale, accélère et simplifie la saisie des données ;
- L'établissement (hôpital ou établissement de santé) pourra télécharger en **temps réel un rapport**

¹ Versporten A, Zarb P, Caniaux I, Gros MF, et al. Consommation et résistance aux antimicrobiens chez les patients hospitalisés pour adultes dans 53 pays : résultats d'une enquête mondiale de prévalence ponctuelle sur Internet. Lancet Glob Health. 2018 ;6:e619 à e629.

en un point qui pourra être utilisé pour la communication et les présentations locales (depuis 2024) ;

- Il existe des preuves de cohérence et de reproductibilité de la saisie des données à l'aide de cet outil ;
- La participation à l'enquête a **encouragé un engagement et une rétroaction approfondis**, améliorant ainsi la communication entre les prescripteurs et les collègues locaux des maladies infectieuses ;
- Le Global-PPS **permet le partage des meilleures pratiques** et **sensibilise à la prescription inappropriée d'antimicrobiens** avec une large adaptabilité et une adéquation à un éventail de contextes de ressources de soins de santé.

3. Méthodes et spécificités du protocole

Le module ambulatoire Global-PPS est une enquête transversale qui recueille des informations sur la prescription d'antimicrobiens en consultation externe sur une courte période. Pour plus de détails, veuillez lire ci-dessous nos [§3.1 Critères d'inclusion et d'exclusion](#), [§3.2 Période de surveillance](#) et [§3.3 Dénominateur et numérateur](#).

3.1 Critères d'inclusion et d'exclusion

Dans le module ambulatoire Global-PPS, il est très important d'interroger les unités où les patients externes sont vus. Vous trouverez ci-dessous des critères d'inclusion plus détaillés pour l'unité ([§3.1.1 Critères au niveau de l'unité](#)), le patient ([§3.1.2 Critères au niveau du patient](#)) et la prescription d'antimicrobiens ([§3.1.3 Critères au niveau de l'antimicrobien](#)).

3.1.1 Critères au niveau de l'unité

Les unités/services et institutions suivants (hôpital ou établissement de santé) peuvent être surveillés à l'aide du module ambulatoire Global-PPS :

- **Services d'urgence, de consultation externe et de chirurgie d'un jour** des hôpitaux
- **Cliniques externes** ou **cliniques extrahospitalières** telles que les cliniques de soins primaires, les cliniques de soins d'urgence, les centres de chirurgie ambulatoire, y compris les unités de chirurgie d'un jour ne nécessitant pas d'admission ou de séjour d'une nuit.
- **Centres de soins de santé primaires** ou **centres de santé communautaire pour les patients externes** qui :
 - disposer d'un nombre limité de lits d'hospitalisation et/ou
 - disposer de lits d'observation pour les patients qui ne passent pas la nuit, ou
 - n'ont pas de lits d'hospitalisation ou d'observation disponibles.

Important : Si vous participez pour la toute première fois au Global-PPS ambulatoire, toutes les unités ou chambres de l'établissement participant doivent de préférence être incluses afin de créer une base de référence pour vos habitudes de prescription d'antimicrobiens.

Veuillez inspecter les unités **pendant au moins 4 heures** (voir aussi : [§3.2 Durée de la surveillance](#)). Vous pouvez arpenter différentes unités à des jours différents.

3.1.2 Critères au niveau du patient

Incluez **tous les patients externes** vus dans votre enquête. Dans le Global-PPS, nous définissons les patients externes comme suit :

« Les patients qui se rendent dans un établissement de santé pour un diagnostic ou un traitement mais qui **n'y passent pas la nuit**. Leurs visites comprennent des contrôles réguliers, des interventions chirurgicales mineures, des tests de routine et certaines thérapies comme la dialyse.

Important : la sélection de patients (sur la base de signes cliniques, de symptômes ou de diagnostics) **n'est pas autorisée** !

Exception importante : Les patients séjournant dans des unités spécifiques telles que **les unités d'urgence** (services) ou **les unités d'observation** (services) doivent également être inclus s'ils sont toujours présents dans l'unité et occupent un lit pendant la période de surveillance le jour de la PPS.

Pour ces patients, un formulaire ambulatoire doit également être rempli, avec une variable supplémentaire : *le statut d'admission*. Ces patients devraient être inclus car il peut être difficile de distinguer les « vrais » patients hospitalisés des patients externes dans ces services.

3.1.3 Critères au niveau de l'antimicrobien

Incluez toutes les **ordonnances d'antimicrobiens** nouvellement prescrites (**au cours de l'enquête**), en cours et **modifiées**. Un **antimicrobien continu ou changé** est un antimicrobien qui a été prescrit avant l'étude et qui **n'a pas été arrêté pendant l'enquête**. Cela inclut les antimicrobiens qui sont pris, par exemple toutes les 48 heures (même si le patient n'a pas pris l'antimicrobien le jour de l'enquête).

Inclure tous les types d'antimicrobiens suivants (selon la classification ATC de l'OMS²) :

- **Antibactériens à usage systémique** : J01
- **Antimycosiques et antifongiques à usage systémique** : J02 et D01BA (y compris la griséofulvine et la terbinafine)
- **Médicaments pour le traitement de la tuberculose** : J04A (ce sont les antibiotiques ainsi que tous les autres médicaments pour traiter la tuberculose)
- **Antibiotiques utilisés comme anti-infectieux intestinaux** : A07AA
- **Antiprotozoaires utilisés comme agents antibactériens, dérivés du nitroimidazole** : P01AB
- **Antiviraux à usage systémique** : J05
- **Antipaludéens** : P01B

La liste de tous les antimicrobiens inclus est disponible à l'adresse suivante : www.global-pps.com/documents, qui contient toutes les substances et leur voie d'administration. Si aucun antimicrobien n'est présent dans cette liste, veuillez contacter global-pps@uantwerpen.be.

Important : Excluez les antimicrobiens à usage topique !

² Classification anatomique, thérapeutique et chimique (ATC) de l'OMS. https://atcddd.fhi.no/atc_ddd_index/

3.2 Période de surveillance

Pour déterminer le calendrier de l'enquête, veuillez tenir compte à la fois de la période, c'est-à-dire du mois ou de la saison (voir [§3.2.1 Période de surveillance](#)), et du créneau horaire, c'est-à-dire le jour de la semaine et l'heure de la journée (voir [§3.2.2 Créneau horaire de surveillance](#)), car ces deux facteurs peuvent influencer les habitudes de prescription d'antimicrobiens que vous mesurez.

3.2.1 Période de surveillance

Les données doivent être collectées dans un délai de trois périodes prédéfinies par an :

- **Janvier-avril**
- **Mai-août**
- **Septembre-décembre**

La collecte des données doit être terminée dans la période où elle a commencé. Il est préférable de terminer la collecte de données quelques semaines après le début, afin de minimiser les différences dans les habitudes de prescription d'antimicrobiens liées aux changements saisonniers.

Important : Les unités peuvent être sondées plusieurs fois dans un sondage (ce qui diffère du module pour les patients hospitalisés)

3.2.2 Créneau horaire de surveillance

Inspectez votre unité ou votre pièce un **jour qui correspond à votre pratique habituelle**, comme un jour de semaine régulière. Si vous choisissez un jour férié ou une journée de fin de semaine, vous pouvez mesurer les pratiques de prescription d'antimicrobiens qui diffèrent de votre pratique habituelle et qui ne peuvent donc pas être généralisées sur une période plus longue.

Faites le tour de votre unité **pendant au moins 4 heures** afin de recueillir un nombre suffisant de patients ayant des ordonnances d'antimicrobiens représentatives de votre milieu. Parfois, vous pouvez avoir besoin d'une enquête sur une période plus longue, par exemple une journée entière ou quelques jours, pour capturer ce nombre suffisant de patients.

Nombre suffisant de patients : Il est important que vous saisissez un « nombre suffisant de patients » pour représenter votre cadre habituel. Nous ne précisons pas de nombre minimum de patients à collecter, cela **dépend de ce qui est faisable dans votre cadre et de l'objectif de votre enquête**.

Par exemple, pour une première enquête visant à vous familiariser avec la méthode, vous pouvez capturer moins de patients que lorsque vous souhaitez des analyses approfondies pour développer des cibles visant à améliorer la qualité de la prescription d'antimicrobiens dans votre établissement.

N'oubliez pas que plus vous capturez de patients (avec des ordonnances d'antimicrobiens), plus cet échantillon est représentatif de votre milieu.

3.3 Dénominateurs et numérateurs

Dans la Global-PPS, les prévalences antimicrobiennes sont calculées à l'aide de données au numérateur et au dénominateur. Pour le Global-PPS ambulatoire, ces données sont collectées au niveau du patient (qui diffère par rapport au module hospitalier) :

- **Le dénominateur** = le nombre total de patients vus dans l'enquête.

Celles-ci sont collectées en demandant des informations générales pour chaque patient vu dans l'enquête (voir [§4.2.1 Informations générales sur le patient](#)).

- **Le numérateur** = le nombre total de patients ayant reçu une ordonnance d'antimicrobien dans l'enquête

Celles-ci sont collectées en demandant des informations plus détaillées pour chaque patient sur les antimicrobiens dans l'enquête (voir [§4.2.2 Informations détaillées pour le patient](#) et [§4.2.3 Informations sur le traitement antimicrobien](#)).

4. Formulaires de collecte de données

Deux méthodes de collecte de données sont possibles :

- **Collecte des données sur des formulaires papier, avant saisie dans l'outil en ligne**
Veuillez imprimer tous les formulaires comme décrit au [§1.1 Formulaires ambulatoires](#).
- **Saisie directe des données dans l'outil en ligne**
Assurez-vous que toutes les données sont facilement accessibles, car vous devez remplir les formulaires complets de l'unité et du patient avant de pouvoir les sauvegarder. Vous trouverez plus d'informations au [§5. Saisie de données](#) et [manuels d'utilisation et vidéos tutorielles](#).

4.1 La forme de l'unité

Le formulaire Unité contient toutes les variables suivantes. Toutes les variables marquées d'un * sont obligatoires :

- **Date de l'enquête*** : La **date** à laquelle l'unité, ou la pièce appartenant à l'unité, est arpentée : jj/mm/aa
- **Code de l'auditeur** : Le code, initiales ou autres, de la personne qui remplit le formulaire. Cela peut être utilisé pour aider à ajouter ou à corriger des données saisies, ou pour suivre un éventuel biais lié à l'auditeur.
- **Nom de l'établissement*** : Nom de l'établissement (hôpital ou établissement de santé)
- **Nom de l'unité*** : Nom unique de l'unité/département/service.
- **Nom de la pièce** : Nom unique de la pièce appartenant à une unité particulière. Il convient de noter qu'une unité peut avoir plusieurs pièces. Définissez-les de manière unique !
- **Type de spécialité*** : Définit le type d'unité ambulatoire le plus approprié. Sélectionnez un seul type. La liste complète est disponible dans les formulaires de collecte de données ambulatoires, p. 1, et dans ce protocole sous [§5.2 Préparer la liste des départements](#).
- **Chirurgie d'un jour*** : Définit si des interventions chirurgicales ont lieu dans l'unité pendant la surveillance. Si aucune intervention chirurgicale n'a lieu pendant l'enquête, mais que des consultations pré ou postopératoires ont lieu, veuillez choisir « Non » pour cette variable.
- **Nombre total de prescripteurs dans l'unité/la chambre pendant la plage horaire définie de l'enquête*** : Comptez le nombre de médecins, d'infirmières, de pharmaciens et/ou d'autres personnes qui prescrivaient les antimicrobiens aux patients externes pendant la plage horaire de l'enquête. Remplissez le chiffre 0 si (l'un de ces prescripteurs) n'est pas présent pendant le créneau horaire de l'enquête. Remplissez 0 si les professionnels de santé étaient présents, mais ne prescrivaient pas d'antimicrobiens.
- **Créneau horaire de collecte des données le jour de l'enquête*** : Spécifiez l'heure approximative de début et de fin (en heures et minutes AM ou PM) le jour de l'enquête. L'unité doit faire ***l'objet d'une enquête d'au moins 4 heures ou d'une demi-journée***, à moins que la durée de la séance de

consultation ne soit plus courte, puis d'une enquête pendant toute la durée de la séance. De préférence, commencez l'enquête au début de la session.

4.2 Le formulaire Patient

Le formulaire Patient contient trois sections différentes :

1. [§4.2.1 Informations générales pour le patient](#) pour *tous les patients vus pendant le créneau horaire de l'enquête* (=dénominateur)
2. [§4.2.2 Informations détaillées sur le patient](#) } pour *chaque patient* sous
3. [§4.2.3 Informations sur le traitement antimicrobien](#) } *antimicrobiens* (=numérateur)

Important : Chaque partie du formulaire permet d'ajouter des données personnalisées dans des champs libres. Veuillez ne pas saisir d'informations personnelles ou identifiables dans ces champs.

4.2.1 Informations générales sur le patient

La partie « Informations générales sur le patient » du formulaire Patient contient toutes les variables suivantes. Toutes les variables marquées d'un * sont obligatoires :

- **Unité (Nom/code)*** : Il s'agit du nom unique *de l'unité* étudiée. Ce nom est sélectionné à l'aide de la liste déroulante de l'outil Global-PPS, car ce nom d'unité ambulatoire a été défini lors de la préparation de la liste des services au niveau de l'établissement (voir [§5.2 Préparer la liste des départements](#))
- **Pièce (nom/code)** : Il s'agit du *nom unique d'une pièce* au sein de l'unité. Si l'unité ne contient pas de chambres séparées, veuillez utiliser le même nom de chambre pour tous les patients ou laisser le nom de la chambre vide. *Champ facultatif*.
- **Identifiant unique du patient*** : Il s'agit d'un numéro unique permettant un traçage local au niveau du patient pour toute clarification (par exemple, le numéro du dossier clinique/de la note, le numéro séquentiel). Ces informations ne seront pas (et ne peuvent pas) être déclarées ou soumises dans la base de données Global-PPS.
- **Numéro d'enquête*** : Il s'agit d'un numéro unique non identifiable généré par l'outil Global-PPS pour chaque dossier patient. Veuillez-vous assurer que la personne qui saisit les données en ligne *note ce numéro immédiatement lorsqu'il est généré par l'outil, car il ne sera pas affiché à nouveau*. Ce numéro identifie le patient de manière unique dans la base de données Global-PPS et commence par OP-[numéro]. Important, ce numéro sera généré lorsque toutes les données auront été correctement saisies en ligne et vous sera communiqué après avoir cliqué sur :

Save and add new patient registration
- Ce n'est qu'à ce moment-là que le patient est stocké dans la base de données !
- **Groupe d'âge du patient*** : Il s'agit de la catégorie d'âge du patient. Choisissez l'une des trois options suivantes : **adultes** (≥18 ans), **enfant** (≤17 ans) ou **nouveau-né** (≤30 jours).
- **Sexe*** : Il s'agit du sexe du patient. Choisissez l'une des trois options suivantes : **Homme**, **Femme** ou **Inconnu**.
- **Test commandé*** : Cela indique si un biomarqueur ou un test au point de service/test de diagnostic

rapide/test de microscopie du paludisme a été prescrit pour ce patient pour les **mêmes plaintes présentées**. Cela est indépendant du fait que les résultats étaient déjà disponibles et que le traitement était basé sur ces tests. Le test peut être commandé le jour même de la visite, ou quelques jours avant si le patient s'était déjà rendu dans cet établissement pour les mêmes plaintes, à condition que ces tests aient été prescrits pour les mêmes plaintes. Choisissez l'une des options : **Biomarqueur**, **Microscopie POCT/TDR/paludisme** ou **Inconnu**.

- **Statut d'admission*** : Pour **les services d'urgence et d'observation**, il est demandé d'enregistrer également les patients qui ont dormi la nuit pour des raisons spécifiques, par exemple en attente d'être transférés dans un autre établissement ou service et qui sont toujours présents pendant le créneau horaire de l'enquête (voir [§3.1.2 Critères au niveau du patient](#)). Pour ces unités spécifiques uniquement, le **statut d'admission doit être enregistré « tel que décidé pendant la période d'enquête de 4 heures (voir créneau horaire) »**. Il y a 5 possibilités :
 - **déjà admis** = décision d'admission prise
 - **Admission suspectée** = en attente d'admission, décision finale non encore prise
 - **Renvoi Autre institution**
 - **domicile**
 - **Inconnu** (UNK)
- **Symptômes présentant ou motif de consultation le jour de l'enquête*** : Il s'agit des symptômes présentant un patient le jour de l'enquête. Choisissez au moins 1 et au maximum 6 symptômes (voir formulaire de collecte de données ambulatoires, page 2).

4.2.2 Informations détaillées sur le patient

La partie « Renseignements détaillés sur le patient » du formulaire du patient ne doit être remplie **que si le patient avait une nouvelle ordonnance d'antimicrobien en cours ou remplacée au cours de l'enquête**. Ce formulaire contient toutes les variables suivantes. Toutes les variables marquées d'un * sont obligatoires :

- **Âge** : Trois champs, un pour l'année, un pour le mois et un pour les jours, sont disponibles. **Un seul de ces champs doit être rempli comme suit** : (*champ facultatif*)
 - S'≤ 30 jours, notez le nombre exact de jours.
 - Pour les patients âgés de plus de 1 mois et de moins de 2 ans, remplissez le champ du mois. (par exemple 19 mois)
 - Si le patient est âgé d'au moins 2 ans, seul le champ de l'année doit être enregistré.
- **Poids actuel** : Écrivez le **poids actuel en Kg** avec un nombre décimal (*champ facultatif*)
- **Poids à la naissance** : Écrivez le **poids à la naissance en Kg** avec un nombre décimal. **Uniquement pour les nouveau-nés** (*champ facultatif*)
- **Traitement basé sur les données des biomarqueurs ou le nombre de globules blancs (GBP)*** : Choisissez « **Oui** » ou « **Non** ». Il s'agit de savoir si les résultats des biomarqueurs sont utilisés ou non pour initier le traitement antibiotique. Si oui, les lignes suivantes doivent également être complétées par 4 réponses possibles (indiquez la plus pertinente) :
 - **CRP** = dans le cas où le traitement est basé sur les résultats de la CRP (*protéine C-réactive*)
 - **PCT** = dans le cas où le traitement est basé sur les résultats de la PCT (*procalcitonine*)
 - **GB** = dans le cas où le traitement est basé sur un nombre élevé de globules blancs. Le **nombre total** de globules blancs dans le **sang** est ± 4 500 à 11 000 globules blancs par microlitre.

→ **Lactate sérique** = dans le cas où le traitement est basé sur le lactate de gaz du sang artériel ou veineux. Plage normale chez l'adulte : 0,5 à 2,2 mmol/L pour le sang veineux ; 0,5 à 1,6 mmol/L pour le sang artériel.

- **Type d'échantillon de liquide biologique*** : choisissez entre le sang, l'urine ou autre. Complétez également, le cas échéant, la **valeur la plus pertinente à proximité du début du traitement antibiotique** (champ numérique facultatif) en **mg/L, µg/L, ng/L, mg/dL, ng/dL, ng/mL, µg/mL, nmol/L**. En milliers par microlitre (µL) pour le nombre de globules blancs. Pour le calculateur de conversion, voir : <http://unitslab.com/node/67> (CRP) et <http://unitslab.com/node/103> (procalcitonine).
- **Traitement basé sur le POCT (Point of Care Test) ou le TDR (Rapid Diagnostic Test) ou la microscopie du paludisme*** : Cochez « **Oui** » ou « **Non** ». Il s'agit de savoir si les résultats de la POCT/TDR/microscopie sont utilisés ou non pour initier le traitement antibiotique. Si oui, spécifiez jusqu'à 3 POCT ou TDR (indiquez le plus approprié) (voir le formulaire de collecte de données ambulatoires, page 3).
- **Cultures prélevées avant le début de l'antimicrobien*** : Cochez « **Oui** », « **Non** » ou « **Inconnu** ». Il s'agit de savoir si un a été pris avant qu'un antimicrobien ne soit administré au patient. Si oui, précisez quel type de culture a été prélevé (sang, autre).
- **Morbidité sous-jacente*** : Fait référence aux morbidités sous-jacentes d'un patient au moment de l'enquête. Sélectionnez au moins 1 et au maximum 3 choix (voir liste des formulaires de collecte de données ambulatoires, page 2).

4.2.3 Informations sur le traitement antimicrobien

La partie « Renseignements sur le traitement antimicrobien » du formulaire du patient ne doit être remplie **que si le patient avait une nouvelle ordonnance d'antimicrobien pendant l'enquête**. Ce formulaire contient toutes les variables suivantes. Toutes les variables marquées d'un * sont obligatoires :

- **Nom du médicament antimicrobien**: Il s'agit du nom générique (par exemple, l'amoxicilline et l'inhibiteur de la bêta-lactamase et non l'Augmentin®). Les antimicrobiens à usage topique appliqués sur la peau, les yeux, les oreilles, etc. ne sont pas inclus. Les données antimicrobiennes sont automatiquement enregistrées dans l'outil Global-PPS avec son code ATC5 suivant le système de classification ATC du Centre collaborateur de l'OMS pour les statistiques pharmaceutiques. (https://www.whocc.no/atc_ddd_index/). Voir [§3.1.3 Critères au niveau de l'antimicrobien](#) pour les antimicrobiens à inclure.
- **Prescription/cours** : Cochez '**Nouveau**' ou '**En cours**' ou '**Changer**'. Il s'agit de savoir si le traitement antimicrobien est prescrit pour la première fois le jour de l'enquête (« nouveau »), ou s'il a déjà été prescrit auparavant et n'a pas été arrêté le jour de l'enquête (« en cours »), ou s'il a été remplacé par un antimicrobien déjà existant (« changement »).
- **S'il s'agit d'un changement continu, où l'ordonnance a-t-elle été obtenue ?**: Il s'agit de l'endroit où l'ordonnance originale a été obtenue pour les patients qui se sont rendus dans votre établissement avec déjà une ordonnance d'antimicrobiens. Cochez « **Ici** », « **Autre établissement de santé** », « **Pharmacie** », « **Auto-administré** », « **Autre** » ou « **Inconnu** ».

- « **Dose unitaire** » et « **unité** » de dose : La dose administrée est la dose unitaire unique prescrite par administration, exprimée en mg, g, UI ou MU. Indiquer le nombre de fois/jour administrées dans la variable suivante (doses/jour)

Associations avec des inhibiteurs d'enzymes : Pour une association avec **un seul ingrédient actif** comme agent antimicrobien principal, comme les pénicillines avec des inhibiteurs de la bêta-lactamase, seul le **contenu de l'ingrédient actif** doit être enregistré et saisi dans l'outil Global-PPS. Par exemple, l'amoxicilline et l'inhibiteur de la bêta-lactamase 500/125 (amoxicilline 500 mg et acide clavulanique 125 mg sous forme de sel de potassium) doivent être inscrits comme 500 mg. cela doit toujours être enregistré comme un inhibiteur de l'amoxicilline et de la bêta-lactamase et NON de l'amoxicilline !

Autres exemples : (https://atcddd.fhi.no/ddd/list_of_ddd_combined_products/)

- J01CR01 Ampicilline et inhibiteur de la bêta-lactamase : ne déclarer que la dose d'ampicilline
- J01CR02 Inhibiteur de l'amoxicilline et de la bêta-lactamase : ne déclarer que la dose d'amoxicilline

Combinaisons de deux matières actives : Pour l'association de **deux matières actives ou plus** en tant qu'agents antimicrobiens, comme le sulfaméthoxazole et le triméthoprime, la teneur totale doit être saisie dans l'outil Global-PPS. Par exemple, le sulfaméthoxazole 200 mg/triméthoprime 40 mg sera enregistré comme 240 mg.

- **Doses par jour** : Il s'agit du nombre de doses prescrites réelles par 24 heures. Cela peut être calculé comme suit : **$N \text{ doses} / N \text{ jours}$** , par exemple 1 dose tous les 2 jours = 0,5 dose par jour. Par exemple toutes les 6 heures = 4 doses/jour, toutes les 8h = 3 doses/jour, toutes les 12h = 2 doses/jour, toutes les 16h = 1,5 doses/jour, toutes les 36h = 0,67 doses/jour, toutes les 48h = 0,5 doses/jour, et toutes les 72h = 0,33 doses/jour.
- **Voie d'administration** : Voie d'administration. Cinq voies d'administration sont incluses : **Orale = O**, **Intraveineuse et intrathécale et intrapéritonéale = P**, **Intramusculaire = IM**, **Rectale = R**, **Inhalation = I**. Pour les analyses, l'utilisation intraveineuse, intrathécale et intramusculaire est entièrement parentérale (=P).
- **Durée prescrite/prévue en N jours ou UNK** : Il s'agit du nombre de jours pendant lesquels l'antimicrobien est prescrit. Précisez le nombre de jours (s'il dépasse 100 jours, notez 100 jours).
- **Diagnostic clinique** : C'est la raison de la prise en charge du patient (voir annexe I, page 4 des formulaires de collecte de données ambulatoires). Sélectionnez **UNE SEULE des** possibilités. S'il est possible d'ajouter d'autres catégories, écrivez celle qui s'applique le mieux. Demandez des informations supplémentaires aux médecins, aux infirmières ou aux pharmaciens si nécessaire.
- **Type d'indication** : Indique s'il s'agit d'un traitement thérapeutique (**infection communautaire = IAC ou infection associée aux soins de santé = IAS**) ou d'un usage prophylactique (**prophylaxie médicale ou chirurgicale**). L'indication doit être obtenue auprès du personnel du service si elle est manquante (voir l'annexe II, page 5 des formulaires de collecte de données ambulatoires pour les codes disponibles).

Durée prévue pour la prophylaxie chirurgicale : La **durée prévue** pour les antibiotiques pour la prophylaxie chirurgicale peut être indiquée comme suit : (1) **une dose (SP1)**, (2) **un jour (= doses multiples administrées en une journée, SP2)** ou (3) **>1 jour (SP3)**.

- **Raison dans les notes** : Fait référence au fait que **la raison du traitement antimicrobien a été enregistrée** dans le dossier du patient. Cochez les cases « **Oui** », « **Non** », « **Non évaluable** ».
- **Il existe des lignes directrices locales** : il s'agit des lignes directrices (par exemple, locales/nationales/de l'OMS) **utilisées dans l'établissement**. Cochez **Y = Oui** ; **N = Aucune** ligne directrice pour l'indication spécifique ; **NI = Aucune information** car le diagnostic ou l'indication est inconnu ; **U = Inconnu**.
- **Respect des directives** : selon l'existence ou non d'une directive locale, quatre variables supplémentaires peuvent être complétées, sur la conformité aux directives selon :
 - le **type ou le choix de l'antimicrobien**
 - Le **dosage**
 - la **durée du traitement ou de la prophylaxie** ;
 - la **voie d'administration** ;Coche : **O = Oui**, conforme à la ligne directrice ; **N = Non conforme** à la ligne directrice ; **NI = Non indiqué** car le choix du médicament n'est pas conforme à la ligne directrice ; **U = Inconnu**.

5. Saisie des données

Toutes les données doivent être saisies dans l'outil en ligne :

https://app.globalpps.uantwerpen.be/globalpps_webpps/

Avant de commencer à saisir vos données, certains travaux préparatoires doivent être effectués, notamment l'enregistrement de votre compte (et des utilisateurs supplémentaires) et l'enregistrement de l'institution, tous décrits ci-dessous au [§5.1 Inscrivez-vous, connectez-vous et créez votre institution](#).

De plus, tous les départements doivent être saisis (voir [§5.2 Préparer la liste des départements](#)) et la période d'enquête appropriée doit être choisie (voir [§5.3 Sélectionnez votre période d'enquête](#)) avant de pouvoir commencer à saisir les données de l'unité et du patient (voir [§5.4 Saisie des données de l'unité et du patient](#)).

Vous avez besoin de plus d'informations ? Des instructions détaillées sur la façon d'ajouter des utilisateurs supplémentaires, ce qu'il faut faire si vous avez perdu votre identifiant, comment changer votre mot de passe, ou comment entrer dans les services, sélectionner votre enquête et saisir les données de l'unité et du patient, peuvent toutes être trouvées dans les manuels d'utilisation (voir [§Manuels d'utilisation et vidéos tutorielles](#))

5.1 Inscrivez-vous, connectez-vous et créez votre établissement

5.1.1 Participer pour la première fois ?

Si votre établissement participe pour la première fois, vous devez vous inscrire et créer votre établissement dans l'outil en ligne. Une fois que vous avez enregistré votre compte, assurez-vous de confirmer votre inscription en suivant les instructions dans l'e-mail de confirmation.

Important : La personne qui crée l'établissement dans l'outil Global-PPS devient automatiquement l'**administrateur local**. Veuillez vous assurer que la bonne personne crée l'institution. Vous avez fait une erreur ? Veuillez Global-PPS@uantwerpen.be contacter

Tous les hôpitaux, les cliniques externes et les centres de soins de santé primaires ou autres établissements de santé accueillant des patients externes peuvent participer. Lors **de l'inscription de votre établissement**, vous devez sélectionner un type d'**établissement** :

- **Hôpital primaire** : souvent appelé hôpital de district ou hôpital de premier niveau. L'hôpital a **peu de spécialités**, principalement la médecine interne, l'obstétrique-gynécologie, la pédiatrie et la chirurgie générale, ou seulement la médecine générale ; peu de services de laboratoire sont disponibles pour les analyses pathologiques générales, mais pas pour les analyses pathologiques spécialisées. Correspond souvent à un hôpital général sans fonction d'enseignement.
- **Hôpital secondaire** : souvent appelé hôpital provincial. Un hôpital **très différencié par sa fonction avec cinq à dix spécialités cliniques**, dont des lits d'hématologie, d'oncologie, de néphrologie et de soins intensifs, qui reçoit quelques références d'autres hôpitaux (primaires). Correspond souvent à l'hôpital général avec fonction d'enseignement.
- **Hôpital tertiaire** : souvent appelé hôpital central, régional ou tertiaire. Un hôpital **doté d'un personnel hautement spécialisé et d'un équipement technique**, par exemple des unités de soins intensifs, d'hématologie, de transplantation, de chirurgie cardio-thoracique, de neurochirurgie et d'imagerie spécialisée ; les services cliniques sont très différenciés selon la fonction ; fournit des services régionaux et accepte régulièrement des références d'autres hôpitaux (primaires et secondaires). Correspondent souvent à l'hôpital universitaire.
- **Hôpital spécialisé** : **Spécialité clinique unique**, éventuellement avec des sous-spécialités, personnel et équipement technique hautement spécialisés.

5.1.2 Avez-vous déjà participé ?

Si votre établissement a déjà participé, veuillez vous connecter avec votre compte existant. Les nouveaux participants appartenant à une institution qui a déjà participé peuvent être ajoutés à cet utilisateur par l'administrateur local. Si l'administrateur local ne travaille plus dans l'établissement ou s'il a perdu son identifiant, veuillez communiquer avec Global-PPS@uantwerpen.be.

5.2 Préparer la liste des départements

Si vous participez pour la première fois, assurez-vous d'ajouter tous les départements. Si votre établissement a déjà participé, vous devez mettre à jour les départements (si nécessaire).

Chaque département doit être saisi manuellement dans l'outil Global-PPS, avec les informations suivantes (les variables obligatoires sont marquées d'un *) :

- **Nom unique du département*** : Entrez un nom pour votre département
- **Code et description** : cela peut vous aider à décrire votre service plus en détail
- **Type de prise en charge des patients*** : Choisissez « Patients externes » pour les services/unités de consultation externe
- **Type de spécialité*** : Choisissez parmi les 25 spécialités ambulatoires suivantes (choisissez l'option la plus appropriée) :

☐ EM (Emergency) ☐ OB (Observation) ☐ RESP (Respiratory) ☐ ID (Infectious disease) ☐ HIV/TB (HIV-Tuberculosis) ☐ REN (Nephrology-urology) ☐ DIAL (Dialyses) ☐ GAS (Gastroenterology)	☐ GM (General (Internal) Medicine mixed) ¹ ☐ SM (Surgical Mixed) ☐ HO (Haematology-Oncology) ☐ PLAS (Plastic Reconstructive Surgical) ☐ ORT (Orthopaedic) ☐ ENT (Ear Nose and Throat) ☐ EYE (Ophthalmology) ☐ ENDO (Endoscopy) ☐ STI (Sexually Transmitted Infection)	☐ HCP (Healthcare Practice) ☐ GP (General Practitioner practise) ☐ MAL (Malnutrition) ☐ NM (Neonatal Medical) ☐ ANC (Antenatal care) ☐ GYN (Gynaecology) ☐ OBST (Obstetrics) ☐ DEN (Dental Clinic)
---	---	---

5.3 Sélectionnez votre période d'enquête

Sélectionnez la période d'enquête appropriée au cours de laquelle vous avez collecté vos données :

- Janvier-avril
- Mai-août
- Septembre-décembre

Choisissez les modules auxquels vous souhaitez participer (patient hospitalisé, module patient hospitalisé+IAS, patient externe).

5.4 Saisir les données de l'unité et du patient

Après avoir préparé vos services et choisi une période d'enquête, vous pouvez commencer à saisir les données de l'unité et du patient. Assurez-vous que chaque patient est entré dans la bonne unité.

Important : Chaque unité est liée au département créé dans la liste des départements. Si le type de spécialité de l'unité est incorrect, veuillez mettre à jour la liste de vos départements pour corriger

Important : Les dénominateurs du module ambulatoire sont collectés en collectant **des données pour tous les patients, quelle que soit la prescription d'antimicrobiens**. Des données plus détaillées sont collectées pour le numérateur, c'est-à-dire **tous les patients qui reçoivent une prescription d'antimicrobiens**. C'est une différence importante avec le module d'hospitalisation !

5.5 Exporter les données brutes et télécharger le rapport

À tout moment pendant ou après la saisie des données, il est possible de télécharger un fichier Microsoft Excel® avec toutes les données brutes. Cela peut vous aider à vérifier que les données saisies

Important : Chaque rangée correspond à une ordonnance d'antimicrobien, ou à un patient sans ordonnance d'antimicrobien. Par conséquent, les patients ayant plusieurs prescriptions d'antimicrobiens sont présentés sur plusieurs rangées.

sont manquantes et correctes. Si vous avez accès à plusieurs institutions, il est également possible de télécharger un fichier Excel fusionné, contenant les données brutes de plusieurs institutions.

Après la saisie des données et la finalisation de votre saisie de données (veuillez consulter nos [§Manuels d'utilisation et vidéos tutorielles](#)), vous pouvez télécharger l'un de nos rapports pré-analysés :

- **Rapport de feedback en un point** : contenant des informations détaillées sur votre établissement dans une seule enquête
- **Rapport de rétroaction fusionné** : contenant des informations détaillées sur >1 institutions dans une seule enquête

5.6 Soutien technique

Le centre de coordination et l'équipe d'assistance technique de Global-PPS de l'Université d'Anvers fournissent un service d'assistance pour les logiciels ou tout autre problème rencontré et/ou question lors de la collecte et de la saisie des données (global-pps@uantwerpen.be). L'équipe est constamment disponible pour des questions générales sur le projet.

L'outil Global-PPS [offre https://app.globalpps.uantwerpen.be/globalpps_webpps/](https://app.globalpps.uantwerpen.be/globalpps_webpps/) :

- **contrôles internes** pour éviter les chiffres invalides ou erronés (par exemple pour les valeurs hors plage)
- des boîtes qui s'ouvrent pour **vous guider dans la saisie des données**
- fonctions d'aide qui fournissent **des informations supplémentaires** sur chaque écran
- Pages d'aide, **manuels d'utilisation**, **page FAQ** (voir [§Plus de questions pour nous ?](#)).

La mise en page des formulaires est similaire à celle de la version papier. Des sauvegardes régulières de la base de données garantiront l'intégrité des données. Le logiciel et la base de données sont hébergés sur un serveur à l'Université d'Anvers en Belgique, en Europe. L'équipe Global-PPS peut vous fournir plus de détails sur la protection et la sauvegarde des données garanties (contact global-pps@uantwerpen.be) .

6. Pour commencer

Avant de réaliser le Global-PPS dans votre établissement, vous devez constituer une équipe multidisciplinaire pour vous aider à mener l'enquête (voir [§6.1 Constituer une équipe multidisciplinaire](#)). Dans certains contextes, vous avez besoin de l'autorisation d'un comité d'éthique pour mener l'enquête (voir [§6.2 Approbation éthique](#)).

6.1 Constituer une équipe multidisciplinaire

6.1.1 Participer pour la première fois ?

Les établissements de santé sont invités à constituer une *équipe pluridisciplinaire de collègues habitués à la lecture des notes des patients et ayant une connaissance adéquate des directives locales*.

Un **administrateur local** doit être désigné et il sera la principale personne de contact pour le Centre de coordination Global-PPS et l'équipe d'assistance technique de l'Université d'Anvers, en Belgique. L'administrateur local est chargé de :

- l'inscription en ligne de l'établissement (hôpital ou établissement de santé)
- la saisie des données spécifiques au patient dans l'outil Global-PPS
- La validation des données
- la production des rapports de retour d'expérience locaux

Les utilisateurs supplémentaires de l'hôpital peuvent toutefois être enregistrés dans l'outil Global-PPS afin d'aider l'administrateur local pour la saisie des données (voir nos manuels d'utilisation, [§Manuels d'utilisation et vidéos tutorielles](#)).

6.1.2 Avez-vous déjà participé ?

Veuillez faire participer votre *équipe multidisciplinaire précédemment établie* à la réalisation de ce sondage. De plus, vous devez entrer en contact avec l'**administrateur local déjà existant** pour votre établissement. Si l'administrateur local n'est pas connu ou si vous ne savez pas si l'institution a déjà participé au Global-PPS, veuillez prendre contact avec global-pps@uantwerpen.be.

Important : Entrez vos données de prescription d'antimicrobiens pour les patients externes dans la **base de données déjà existante de votre établissement**, car c'est la seule façon d'avoir accès à toutes les données précédemment saisies pour votre établissement, ce qui vous permettra de récupérer des rapports de rétroaction longitudinale, y compris les données précédemment saisies. De cette façon, toutes les données sur l'utilisation des antimicrobiens seront saisies dans une seule base de données pour votre établissement, y compris les données des patients hospitalisés et externes.

6.2 Approbation éthique

Pour l'approbation par le comité d'éthique et les exigences de la législation sur la protection de la vie privée, le centre de coordination et l'équipe d'assistance technique de Global-PPS peuvent fournir, sur demande, un extrait de la confidentialité des données qui peut être soumis aux comités d'éthique des

institutions si nécessaire. De plus, selon le contexte local et le mode de collecte des données, un formulaire de consentement éclairé du patient ou un autre formulaire commun peut être requis. Veuillez noter que l'objectif est de collecter des données complètes dans le délai défini d'au moins 4 heures (voir [§3.2.2 Créneau horaire de surveillance](#)), la collecte de données basée sur des échantillons doit être évitée. Pour plus d'informations, contactez global-pps@uantwerpen.be.

7. Gestion des données, confidentialité et publication

Veuillez lire ci-dessous nos informations supplémentaires sur la confidentialité des données ([§7.1 Confidentialité des données](#)), la propriété des données ([§7.2 Propriété des données](#)) et notre politique de publication ([§7.3 Politique de publication](#)).

7.1 Confidentialité des données

Un **numéro de séquence** est attribué à chaque établissement (hôpital ou établissement de santé) après inscription dans l'outil Global-PPS. Les noms des établissements ne seront jamais révélés dans un rapport ou une publication sans l'approbation du participant (par exemple, pour les articles évalués par des pairs).

Les patients sont entièrement pseudonymisés dans l'outil Global-PPS. Chaque dossier de patient se verra attribuer un numéro d'enquête unique et non identifiable. Ce numéro est généré automatiquement par l'application logicielle, sur la base de plusieurs codes internes. Ce numéro identifie le patient de manière unique dans la base de données Global-PPS. Pour plus d'informations, consultez l'extrait sur la confidentialité des données (contact global-pps@uantwerpen.be).

7.2 Propriété des données

Les données sont la **propriété de l'institution concernée**. Les données saisies en milieu hospitalier et/ou externe restent à la disposition de l'établissement à tout moment.

Le Centre de coordination et l'équipe d'assistance technique de Global-PPS de l'Université d'Anvers, en Belgique, sont **les gardiens des données de la base de données**.

- Ils analyseront les données et programmeront les rapports automatiques. Ces analyses et rapports sont la propriété de Global-PPS ;
- Ils facilitent les analyses par pays et/ou par région.

Pour plus d'informations, consultez l'extrait sur la protection des données (contact global-pps@uantwerpen.be).

7.3 Politique de publication

Le Centre de coordination et l'équipe d'appui technique de Global-PPS recherchent des opportunités de diffusion et encouragent les analyses spécifiques à chaque pays. Pour les publications au niveau national ou régional, les participants doivent se conformer à la stratégie de publication telle que conçue par le Centre de coordination et l'équipe d'appui technique de Global-PPS. La stratégie de publication vous guidera sur la marche à suivre. La politique de publication est disponible à [l'adresse www.global-pps.com/documents](http://www.global-pps.com/documents).

Plus de questions pour nous ?

Si vous avez d'autres questions à nous poser, veuillez jeter un coup d'œil aux éléments suivants :

1. Des questions sur l'**outil**, par exemple comment s'inscrire, se connecter, saisir des données ou télécharger votre rapport ? Veuillez jeter un coup d'œil aux [manuels d'utilisation et aux vidéos tutorielles](#).
2. Des questions sur la **méthodologie** et comment **s'y prendre** ? Veuillez consulter notre **Foire aux questions** (<https://www.global-pps.com/faq/>) ou nos **documents** (<https://www.global-pps.com/documents/>).

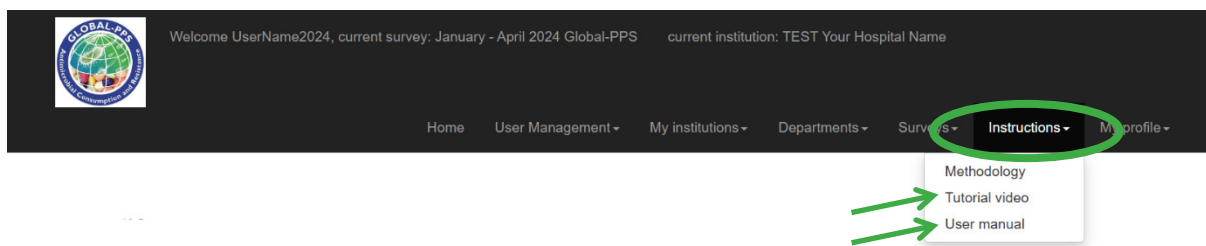
Si vous n'y avez pas votre réponse, veuillez nous contacter à [l'global-pps@uantwerpen.be](mailto:global-pps@uantwerpen.be)

3. Des questions sur notre **politique de publication**, notre **approbation éthique**, etc. Veuillez consulter [le §6.2 Approbation éthique](#) et [le §7.3 Politique de publication](#). Vous avez d'autres questions ? N'hésitez pas à nous contacter global-pps@uantwerpen.be

Manuels d'utilisation et vidéos tutorielles

Si vous avez des questions sur la saisie de données, veuillez consulter nos manuels d'utilisation et nos vidéos tutorielles ! Allez dans « **Instructions** » et :

- « **Manuel d'utilisation** » pour consulter nos manuels d'utilisation pour les modules Hospitalisation et Consultation externe
- « **Vidéos tutorielles** » pour regarder de courtes vidéos d'instructions sur l'inscription, la connexion, l'ajout d'utilisateurs et tous les détails pour la saisie des données.



Merci pour votre soutien et bonne chance avec le
Global-PPS !